

Date de convocation : 03/04/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 18 mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la salle du Conseil de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 13

Présents : 10

Votants : 12

Étaient présents :

M. Michel BONNEAU, M. Bruno OLIVE, Adjoint
Mme Elise BADER, M. Wilfried GORHY, M. Xavier GUILBERT, Mme Mylène
LEBARBEY, Mme Evelyne LELANDOIS, M. Gilles MALHERBE, M. Alain SOUHARD,
Conseillers.

Absent excusé :

Mme. Aurélie TAILLEBOSQ a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU
M. Bertrand VIARD a donné pouvoir à M. Alain SOUHARD

Absents :

Mme Anne DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Mylène LEBARBEY

Ordre du jour :

- I^o/ Travaux (adjudication travaux voirie)
- II^o/ Finances (compte administratif 2020, compte de gestion 2020, affectation de résultats, attributions financières, taxes 2021, budget 2021)
- III^o / Questions diverses et tour de table

Approbation du Conseil Municipal du 28/01/2022

I^o/ Administratif

I^o/ 1 Démission

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de démission le 25/02/2022. Ce courrier est parti en Sous-Préfecture et nous sommes en attente de son acceptation par le Sous-Préfet.

II°/ Finances

DM2022.03.18-1

II°/ 1 – Budget Commune – Vote du Compte de gestion 2021

Le Maire présente le **compte de gestion** du budget communal concernant l'exercice 2021, présenté par la trésorerie, qui laisse apparaître un résultat de clôture :

Excédent d'investissement	+ 33 828 84€
Excédent de fonctionnement	+ 55 903.68€
Résultat de l'exercice 2021	+ 89 732.52€
Report 2021 de fonctionnement	107 001.70€
Report 2021 d'Investissement	7 628.42€
Résultat de clôture 2021	+ 204 362.64€

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, remarque que les opérations de dissolution du CCAS n'ont pas été réalisées.

Le report 2021 de fonctionnement a uniquement repris les résultats du budget principal sans intégrer le résultat de clôture du budget CCAS, soit +1 313.15 suite à sa dissolution au 31/12/2020 et décidé lors de l'affectation du résultat.

Cependant, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 puisque le résultat de l'exercice est conforme et les reports de fonctionnement et investissement du budget principal sont également conformes.

Il mandate le Maire pour se rapprocher de la trésorerie afin d'intégrer le résultat de clôture du CCAS dans la comptabilité de la commune.

DM2022.03.18-2

II°/ 2 – Budget Commune – Vote du Compte Administratif 2021

M. le Maire présente le **compte administratif** du budget communal, concernant l'exercice 2021, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	200 074.81€
Recettes :	255 978.49€
Report de l'exercice précédent	+ 108 314.85€
	<u>Excédent de clôture de fonctionnement : +164 218.53€</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	32 513.10€
Recettes	66 341.94€
Report de l'exercice précédent	+ 7 628.42€
	<u>Excédent de clôture d'investissement : + 41 457.26€</u>

Le Conseil Municipal observe que le résultat cumulé est de 205 675.79€ incluant le résultat de clôture de 1 313.15€ suite à la dissolution du CCAS.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a des dépenses engagées pour 27 986.00€ inscrites au Compte Administratif dans les restes à réaliser.

Le Maire s'étant retiré, le compte administratif est voté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Michel BONNEAU.

DM2022.03.18-3

Délibération d'affectation des résultats

Vu l'excédent de clôture de fonctionnement de 164 218.53€

Vu l'excédent de clôture d'investissement de 41 457.26€

Vu les dépenses inscrites en restes à réaliser de 27 986.00€

Vu l'absence de recettes inscrites en restes à réaliser.

Il en résulte qu'il n'y a pas de besoin de financement.

Le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

Au 002 : 164 218.53€.

Au 001 : 41 457.26€

DM2022.03.18-4

I°/ 1 – Budget Commune – Subventions 2022

M. le Maire propose aux Membres du Conseil de ne pas délibérer sur les subventions allouées sur l'exercice 2022 mais de reconduire les crédits 2021 soit 1 700.00€.

Il précise que les diverses subventions aux associations seront décidées ultérieurement.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une participation aux voyages scolaires est accordée

Monsieur le Maire rappelle que la somme allouée par enfants était de 20% à la charge des familles (aide Bayeux Intercom, Conseil Général..... déduites) pour les classes transplantées ou voyage linguistiques avec un plafond fixé à 100.00 €.

Ces aides sont accordées pour tout séjour d'au minimum quatre jours consécutifs qui s'inscrit dans un programme pédagogique de l'établissement scolaires dans lequel l'élève est inscrit.

Une aide est également accordée aux jeunes de la commune souhaitant passer le BAFA à hauteur de 50€ par jeune et par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Il précise que, conformément à la loi, le pétitionnaire devra présenter une demande en bonne et due forme, accompagnée des justificatifs réglementaires.

DM2022.03.18-5

I°/ 1 – Budget Commune – taux 2022

De même, M. le Maire propose de reconduire les taux des taxes communales. Il précise que les bases locatives ont subies une augmentation de 3.40% et que Bayeux Intercom propose d'augmenter significativement les taux de l'intercommunalité et, en particulier, la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La Municipalité préférant restreindre ses dépenses communales afin de ne pas pénaliser les Monçois ; devant ce constat et l'augmentation du coût de la vie (carburant, énergie, produits de première nécessité, ..) le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité, selon la nouvelle présentation de l'état 1259 :

Taxe foncière :	44.15% (DONT 22.10% collecté pour le département)
Taxe foncière non bâtie :	33.19%

DM2022.03.18-6

I°/ 1 – Budget Commune – Budget Primitif 2022

M. le Maire présente le budget établi sur la base des dépenses appuyées sur le fonctionnement actuel et à minima de la Collectivité. Il précise qu'il met en avant uniquement les décisions d'investissement débattues lors des conseils. Il transmet le tableau annuel récapitulatif des indemnités perçu par ses adjoints et lui-même

M. le Maire présente le budget primitif 2022 de la commune qui s'équilibre :

- section de fonctionnement	
- recettes	398 203.38€
- dépenses	398 203.38€
- section d'investissement	
- recettes	99 088.00€
- dépenses	99 088.00€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget à l'unanimité

III.°/ Questions diverses :

DM2022.03.18-7

III°/ 1- Intercom - informations financières :

M. le Maire rappelle l'observation faite lors du vote des taux communales faisant état d'une augmentation probable des taux de l'intercom. Il ajoute qu'en 2020/2021, la taxe foncière bâtie (TFB) était à 1.7%, la non bâtie (TFNB) à 1.48% et la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 22.82%.

En 2022, Bayeux Intercom prévoit de passer les taux pour la FNB à 5%, la TFNB à 4.35% et la CFE à 24.14% afin d'augmenter sa capacité d'autofinancement. De plus, le Maire remémore au Conseil qu'à cette augmentation, viendra s'ajouter la GEMAPI sans oublier la TEOM, déjà existante.

M. le Maire indique au Conseil que cette proposition fera l'objet d'un vote le 07/04/2022 lors d'un conseil communautaire. Il sollicite l'avis du Conseil afin de conforter sa position lors du vote du budget. Il précise, qu'à priori, il votera contre cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, rejoint l'avis du Maire.

DM2022.03.18-8

III°/ 2- Intercom -rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 03/03/2022 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral du 21/06/2021, et conformément à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la compétence « mobilité » a été transférée à Bayeux Intercom, au 1^{er} juillet 2021.

Suite à cette prise de compétence, il est nécessaire d'actualiser le montant d'attribution de compensation, notamment pour certaines communes.

Pour cela, la CLECT s'est réunie le 03/03/2022, afin d'émettre un avis sur l'évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT doit maintenant être approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les mois suivant la notification.

Le Conseil Communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation entre les communes concernées et Bayeux Intercom, sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à l'unanimité, le 03/03/2022, par les membres de cette commission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu les statuts de Bayeux Intercom ;

Vu l'adoption en CLECT, le 03/03/2022, du rapport et de ses annexes

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le rapport de la CLECT
- d'autoriser le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

III°/ 3- Collectéa – arrêt de la collecte déchets verts :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du comité syndical du 07/03/2022 stipulant l'arrêt du ramassage en porte à porte des déchets verts à Monceaux en Bessin, fin 2022.

Cette délibération directe, sans formalisme, écrite de façon directive, indignes les élus de Monceaux en Bessin.

M. le Maire indique qu'un courrier informera les habitants de Monceaux en Bessin de cette décision votée à la majorité lors du Comité Syndical, qui sera donné aux habitants lors de la distribution des sacs déchets verts.

Le Maire précise que la délibération citée ci-dessus, devait ouvrir un débat pour Bayeux et Saint-Vigor-le-Grand, il n'a pas eu lieu. M. le Président l'ayant oublié, a ajouté après notre rappel qu'à ce jour, ce point était à zéro d'un nouveau débat pour ces deux communes, avec une réunion à venir.

M. le Maire ajoute que la principale raison évoquée du Président de Collectéa est l'aspect écologique/environnemental ; le Maire ne s'explique pas ce raisonnement puisque le camion Collectéa collecte la commune pendant 1h45 alors qu'avec cette suppression, 260 foyers auront, en partie, l'obligation de se rendre en déchetterie avec leur propre véhicule, d'où un aspect environnemental sérieusement remis en question.

Financièrement, la collecte de déchets verts sur Monceaux en Bessin coûte 19 000.00€ alors que les sommes employées s'élèvent à 300 000.00€, en grande partie imputables aux collectes de Bayeux et Saint-Vigor-le-grand. L'esprit discriminatoire est fortement ressenti...

III°/4 – Comité des fêtes – rétrocession du don :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le don de 5 800.00€ fait à la commune par le Comité des Fêtes.

Un nouveau bureau a pris place, et son président sollicite la rétrocession de ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu, prend bonne note de cette demande qu'il étudiera et à laquelle il répondra.

III°/5 – Distribution sacs de déchets verts :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des sacs de déchets verts aura lieu les lundi 28/03, jeudi 31/03, lundi 04/04 et jeudi 07/04, entre 16h30 et 18h30. Un courrier sera remis aux habitants pour les informer de la décision du Comité Syndical Collectéa.

III°/6 – Présidentielles – tenue des bureaux de vote :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril prochain. M. le Maire sollicite le Conseil pour la tenue des bureaux de vote.

- **10 avril 2022 (1^{er} tour)**

8h00-10h30 : G. ISABELLE / B. OLIVE / E. LELANDOIS
10h30-13h00 : A. SOUHARD / Mme BONNEAU / G. MALHERBE
13h00-16h00 : X. GUILBERT / E. BADER / B. VIARD
16h00-19h00 : M. BONNEAU / M. LEBARBEY / Mme COLLIGNON

- **24 avril 2022 (2^{ème} tour)**

8h00-10h30 : G. ISABELLE / B. OLIVE / E. LELANDOIS
10h30-13h00 : Mme BONNEAU / G. MALHERBE / Mme COLLIGNON
13h00-16h00 : X. GUILBERT / E. BADER / A. SOUHARD / A. BONNEAU
16h00-19h00 : M. BONNEAU / W. GORHY / M. LEBARBEY

III°/7 – Animations :

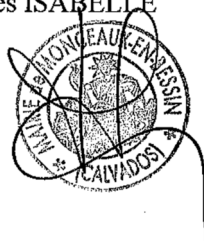
- Pâques : organisation d'une chasse aux œufs le 17/04/2022
- Pierre en lumières : organisation d'un concert le 22/05/2022
- Fête des voisins : organisation d'un repas à la salle des fêtes le 20/05/2022
- Repas des aînés : reconduit début décembre avec possibilité d'un repas au restaurant

Observations et réclamations : Néant

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits:

La séance est close à 22h53

Le Maire,
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance du 18 mars 2022**

Délibération DM2021.03.18-1 : Finances – vote du CG2021
 Délibération DM2021.03.18-2 : Finances – vote du CA2021
 Délibération DM2021.03.18-3 : Finances – affectation de résultat
 Délibération DM2021.03.18-4 : Finances – subventions 2022
 Délibération DM2021.03.18-5 : Finances – vote des taux 2022
 Délibération DM2021.03.18-6 : Finances – vote du BP 2022
 Délibération DM2021.03.18-7 : Intercommunalité – Avis sur taux CC
 Délibération DM2021.03.18-8 : Finances – approbation CLECT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
BONNEAU Michel Adjoint	1030 rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
OLIVE Bruno Adjoint	5 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
LEBARBEY Mylène Conseillère	4 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
BADER Elise Conseillère	3 résidence la petite Campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
LELANDOIS Evelyne Conseillère	Hameau de Blary 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	

MALHERBE Gilles Conseiller	420 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
SOUHARD Alain Adjoint	1 impasse des platanes 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	Po Alain SOUHARD
GUILBERT Xavier Conseiller	10 résidence la petite campagne 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	
TAILLEBOSQ Aurélie Conseillère	1087 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	15/03/2020	Po Michel BONNEAU